



*Cher-e collègue,
le 6 novembre prochain, nous allons choisir
nos représentants dans la commission administrative
paritaire de la catégorie B (CAP B). C'est l'instance
paritaire prévue par le statut de la Fonction Publique
Territoriale (FPT) pour la gestion de votre carrière:
elle vous concerne donc personnellement.*



À quoi sert LA CAP?

Chaque collectivité ou établissement public de la FPT est contraint par la loi de consulter la CAP et de prendre son avis (même s'il n'est pour l'instant que consultatif) sur tout ce qui concerne:

La **carrière** des fonctionnaires (titularisation, notation, avancements de grade ou d'échelon, promotion, prolongation de stage...).

Les **positions statutaires** (détachement, disponibilité, refus de temps partiel, de formation...).

Les **sanctions disciplinaires**.

Quel sera notre rôle EN CAP?

Tout d'abord de défendre vos droits. Mais aussi d'intervenir pour améliorer votre situation statutaire, vous défendre dans le cadre du statut de la FPT, vous aider et vous assister lorsque cela est nécessaire en évitant tout clientélisme ou favoritisme comme cela est encore trop souvent le cas de certaines collectivités ou établissements. Vous informer régulièrement par des comptes rendus des travaux de la CAP.

Parce que nos candidats-es sont porteurs des valeurs qui fondent la FSU: l'émancipation des salariés, la démocratie, la justice sociale, la solidarité et le respect de tous les agents quel que soit leur grade. Ils et elles seront les garants d'une indépendance totale à l'égard de tout pouvoir et s'engageront au service de tous pour une véritable égalité dans le déroulement de vos carrières.

Les élus-es FSU sont bien formés pour mieux vous défendre

Défendre et développer LES SERVICES PUBLICS

Pour la FSU, l'égalité d'accès et de traitement des usagers, sur tout le territoire, constitue un véritable enjeu de société.

C'est pourquoi nous considérons que les services publics ne peuvent être conçus comme de simples prestataires de service qui obéissent à des règles de rentabilité.

La santé, l'emploi, l'éducation, la culture, la justice, l'eau sont des biens communs auxquels tous les citoyens doivent avoir accès égal, où qu'ils vivent et travaillent.

Les services publics doivent donc être pérennes. L'indépendance de leur gestion est garantie par le statut des personnels et leur droit à la carrière.

**AVEC LES USAGERS,
LES PERSONNELS, LES ÉLUS-ES
FSU ENTENDENT DÉFENDRE,
AMÉLIORER ET DÉMOCRATISER
LES SERVICES PUBLICS:
NOTRE BIEN COMMUN!**

Les agents de la catégorie B sont sous pression et ils sont peu associés aux décisions malgré leur niveau de qualification. Ils possèdent pourtant un rôle clé dans le fonctionnement des services.

La FSU soutient un encadrement intermédiaire indépendant des pouvoirs politiques. Sans cette garantie, la neutralité du service public rendu aux usagers est en danger.

L'ambition d'un véritable SERVICE PUBLIC passe par l'attractivité de la FPT et le respect de ses fonctionnaires, notamment de catégorie B. Cela implique de revoir les conditions de recrutement et la gestion des emplois mais aussi l'organisation des services. La FSU se prononce :

- POUR** l'avancement à la durée minimum pour tous.
- POUR** l'avancement de grade ouvert à tous.
- POUR** des critères objectifs et transparents pour la promotion interne.
- POUR** un régime indemnitaire équitable et transparent: même qualification/même prime.

Attachée à la réduction des inégalités et à la revalorisation des salaires, la FSU et ses élus s'engagent:

- POUR** la revalorisation des traitements de la catégorie B et « B+ » (CII).
- POUR** un déroulement de carrière linéaire sans ratios ni quotas.
- POUR** l'égalité de traitement Homme/Femme.
- POUR** la reconnaissance des qualifications.
- POUR** la publication des listes de tous les agents pouvant être promus.
- POUR** la résorption des emplois précaires.
- POUR** la revalorisation des métiers majoritairement féminins aujourd'hui mésestimés.

- POUR** favoriser le passage en cat A.
- POUR** l'intégration des primes dans le salaire afin d'améliorer le montant des retraites.
- POUR** l'homologation des BAC+3 au niveau 2.

La première condition permettant de garantir un bon environnement de travail, c'est l'amélioration de la carrière:

- une formation continue garantie tout au long de la carrière;
- de meilleures conditions de travail;
- des ratios promus/promouvables qui, permettent à tous les agents remplissant les conditions statutaires de bénéficier d'un véritable déroulement de carrière linéaire;
- une vraie transparence dans les modes de recrutement et de promotion.

Attachés au respect de l'information, à la transparence et au principe de neutralité, les élus FSU s'opposent à tout ce qui s'apparente au « clientélisme » ou « fait du prince » et assurent votre défense contre l'arbitraire.

La FSU revendique un accroissement du rôle et des compétences des commissions administratives paritaires comme par exemple que les avis rendus à l'unanimité s'imposent aux employeurs.

LE 6 NOVEMBRE 2008
S'ENGAGÉ

la FSU

Soutenez vos collègues de la FSU
Votez, faites voter pour les candidat-es de la FSU

UNIS POUR ÊTRE PLUS FORTS

ATTENTION:
LE VOTE SE FAIT PAR LISTE
ENTIÈRE, SANS RAYER
DE NOM, NI EN AJOUTER.

Pour nous contacter:

SNU CLIAS - FSU // 163, rue de Charenton - 75012 Paris
TEL.: 01 42 87 43 00 // FAX : 01 49 88 06 17
e-mail: snuclias-fsu@orange.fr // www.sdu-clias93.org